

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF906

présenté par

M. Descoeur, M. Fabrice Brun, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Anthoine, M. Brigand, M. Cinieri,
Mme Bonnard, M. Dubois, M. Boucard, Mme Frédérique Meunier, M. Seitlinger, M. Rolland,
M. Taite, M. Forissier, Mme Corneloup, Mme Louwagie et Mme Petex-Levelt

ARTICLE 56

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.